



Doc. 4

17 août 1949

Création d'une commission spéciale

Proposition de résolution

déposée par M. Giovanni PERSICO et d'autres membres de l'Assemblée

Conformément à l'article 29 du Statut et à l'article 37 du règlement provisoire, l'Assemblée décide la nomination d'une commission spéciale, qui devra étudier et élaborer les modifications qu'il sera nécessaire d'apporter au Statut du Conseil de l'Europe en vue de l'accomplissement de ses buts.

Signé (voir au verso)



Doc. 4 Proposition de résolution

Signé:

PERSICO Giovanni, Italie